



25% des 1 million d'agents hospitaliers sont sous contrat !

De connaissance de syndicaliste, il n'existe plus aucun établissement qui respecte le droit des agents hospitaliers. L'hôpital est devenu une

véritable zone de non droit !

Que ce soit pour le temps de travail, les temps de repos, le dialogue social, c'est-à-dire par exemple la communication de tous les éléments nécessaires au débat au sein des instances représentatives, ou bien encore de l'application des principes généraux de prévention qui obligent le directeur d'établissement à protéger la santé et la sécurité des agents, plus rien n'est respecté. Et lorsque après une longue négociation et un accord signé permettant la titularisation de plus de 45 000 contractuels, les établissements hospitaliers opposent le manque de moyens pour l'appliquer. Ainsi les droits des agents contractuels de la fonction publique hospitalière ne sont pas respectés.

Le 12 mars la ministre de la Santé se fâche (*doucement*)

Dans une circulaire^[1] elle rappelle l'obligation pour les hôpitaux publics d'organiser avant le 31 mars 2016 les recrutements réservés prévus par la loi du 12 mars 2012 pour tous les agents contractuels éligibles au dispositif.

Extraits: "Au travers des données dont nous disposons, le bilan pour la fonction publique hospitalière est préoccupant." [...] "je souhaite que soient mis en œuvre très rapidement tous les moyens nécessaires pour l'ouverture des recrutements réservés et l'organisation des concours et examens professionnalisés permettant la titularisation du plus grand nombre des agents éligibles"

Le 16 mars la ministre de la Fonction Publique la calme

Madame Lebranchu est tellement convaincue de l'efficacité de cette "douce injonction" qu'elle vient d'annoncer la prolongation du dispositif de titularisation jusqu'en mars 2018. (*Il devait s'achever le 13 mars 2016*)

Mais la ministre de la Santé va supprimer 22 000 emplois !

En appliquant le pacte de responsabilité (*approuvé par la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CGC*) elle vient d'annoncer aux hôpitaux un plan d'économie de 3 milliards dont 860 millions d'euros sur les comptes de personnels ! Soit l'équivalent de 22 000 emplois !

Est-ce une façon de réduire le nombre de contractuels que de supprimer des emplois ?

Aux dernières élections professionnelles, sur 1 million d'électeurs on décomptait 250 000 agents contractuels ! Jamais ce nombre n'a été aussi important. Il est le résultat des politiques successives de réduction des moyens consacrés à la santé et qui ne permet plus d'accorder un déroulement de carrière normal dans la fonction publique.

Notre exigence à FO, c'est la disparition de l'emploi précaire.

**Une raison de plus pour organiser et réussir
la grève interprofessionnelle du 9 avril 2015**

[1] [CIRCULAIRE N° DGOS/RH4/2015/71 du 12 mars 2015](#)



<http://fo-sante.org/>